



Assez **Z**oné

1,50€ - www.joc.asso.fr

#204 Février 2022



Dossier

Voter ou ne pas voter ?
Telle est la question

Actus

Méritocratie, la fausse
bonne idée pour une société
plus égalitaire

Focus

Un métier pour faire grandir

Édito

Adhérer à la JOC

Chers amis de la JOC,

Cette année sera rythmée par la formation et l'action. D'une part, les sessions de formation auront lieu en février, pour former chaque jeune du mouvement qui le souhaite au projet de la JOC, à la Campagne Nationale d'Action en cours et permettre des rencontres qui peuvent marquer toute une vie...

L'action suivra très vite la formation car la Campagne Nationale d'Action «Au-delà des masques : faisons tomber les préjugés» propose à chacune et chacun de mener l'action en équipe contre les discriminations. Nous finirons l'année de CNA en beauté avec la fête des actions ! En parallèle, il se prépare par l'équipe nationale un livre blanc contre les discriminations écrit à l'aide des témoignages recueillis via les questionnaires que nous avons fait passer l'année dernière... Quel suspens !

Chloé Corvée

À la JOC en c'moment

Droit à la différence : la JOC dénonce les discriminations

L'année dernière, plus de six cents enquêtes ont été remplies et remontées au siège de la JOC.

Six cents enquêtes, c'est six cents jeunes à qui nous, jocistes, avons donné la parole car nous savons que leur voix a de la valeur et qu'elle doit être entendue.

En équipe nationale, nous avons pris le temps de relire tous ces résultats, de relire ces témoignages de vie. Nous n'avons pas pu rester dans les constats, dans le VOIR comme nous disons en JOC.

Nous sommes passés au JUGER : nous avons mis les paroles des jeunes en lumière, nous avons analysé et c'est choquant : tous les jeunes interrogés ont vu ou vécu des discriminations dans leur vie !

Nous ne pouvions pas garder ça pour nous ! C'est pourquoi, nous avons décidé d'écrire un livre blanc à partir des résultats de cette enquête : c'est l'AGIR !

Un livre blanc est un rapport ou un guide destiné à présenter les informations concises sur

un sujet complexe tout en présentant les principes de l'auteur sur le sujet.

L'objectif de ce livre blanc est de transmettre ces résultats à nos partenaires et aux décideurs politiques (au niveau local et national) pour leur montrer en quoi ces discriminations ont des impacts sur la vie des jeunes, sur la société et sur l'Eglise.

Nous voulons aussi les interpeller, les questionner sur ce qu'ils doivent changer.

N'ayons pas peur de communiquer sur ce livre blanc car nous sommes légitimes de parler de ce sujet !

Pour aller plus loin :

Le dimanche 9 janvier 2022 à 10h30, la JOC est passée sur France 2 dans l'émission « Le jour du Seigneur » pour présenter le livre blanc. Si tu ne l'as pas encore vu, regarde le replay !

Chloé Corvée

En bref

JOIE, JOIE, JOIE !

Du 11 au 15 janvier dernier, Chloé, Manon et Emmanuel, membres du bureau national de la JOC, accompagnés d'Antonio, notre aumônier général, sont allés représenter le mouvement à Rome auprès des dicastères (ministères du Vatican), de la CIJOC et du pape François. Ce séjour à Rome s'est effectué dans le cadre d'une rencontre organisée depuis deux ans par les mouvements d'Action Catholique, dont la JOC fait partie.

Le but de la rencontre était de présenter la vie et l'action des différents mouvements d'Action Catholique et d'échanger avec les dicastères sur la thématique : « Comment être apôtre aujourd'hui ? »

Lors des différents échanges, Manon et Chloé sont intervenues afin de partager les attentes des jeunes vis-à-vis de l'Eglise et aussi pour exprimer ce que nous vivons en JOC.

Lors de l'audience avec le pape François, ce dernier a prononcé un discours adressé aux mouvements d'Action Catholique, portant sur la révision de vie et la pratique du VOIR JUGER AGIR, qui sont le socle de nos mouvements. Il a également rappelé l'importance de la prière, qui est une véritable source pour nos actions et nos engagements.

En conclusion de cette rencontre, Emmanuel a pu remettre les Orientations 2021-2026 de la JOC au pape François.

Voter ou ne pas voter ? Telle est la question

Cet article ne répondra pas à la question... désolée ! Cependant, il te permettra d'avoir les clés en main pour mettre du sens au vote et te décider à voter... ou à ne pas voter. C'est parti pour un petit retour dans le passé !

Le droit de vote : un combat toujours d'actualité

Tout commence en 1789 lors de la Révolution Française, les révolutionnaires demandent de changer de régime politique, ils ne veulent plus que le roi décide tout seul, ils veulent un système où les gens peuvent s'exprimer et décider ensemble.

Alors en 1791, est mise en place la première monarchie constitutionnelle. Le droit de vote voit le jour... mais seulement pour les hommes de plus de vingt-cinq ans qui paient un impôt appelé le « cens », pas très révolutionnaire tout ça !

C'est seulement en 1848, suite à l'établissement de la IIe République que le suffrage universel est établi en France... mais seulement pour les hommes. On ne va pas trop avancer d'un coup quand même !

Cette fois, tous les hommes français, à partir de vingt et un ans, peuvent voter, peu importe leurs revenus.

Il faudra attendre presque 1 siècle pour que ce droit de vote soit (enfin) accordé aux femmes en France, en 1944. Après plus de trente ans de combats menés par de nombreux mouvements féministes, notamment les suffragettes, le droit de vote pour tous et toutes est enfin accordé. Les militants et militantes de la JOC et de la JOCF ont pris part à ces combats. Aujourd'hui, et depuis 1974, le droit de vote est accordé à tous les citoyens français à partir de dix-huit ans.

Voter n'est pas une pratique que l'on fait quotidiennement. D'ailleurs, la première fois où tu as voté, tu as sûrement appris comment faire. D'abord présenter son identité, ensuite prendre les bulletins, voter dans l'isoloir puis signer et mettre l'enveloppe dans l'urne. **On n'a pas toujours voté de cette manière.**

Au début, en 1848, il fallait apprendre aux électeurs ce que ça voulait dire le vote, en quoi ça consistait. A cette époque, seulement 1% de la population pouvait voter et se faire élire. Les candidats rétribuaient donc les électeurs pour qu'ils votent pour eux. Cela prenait souvent la forme d'échange d'argent. De plus, les électeurs n'étaient pas éduqués à la politique, ils ne comprenaient pas l'enjeu des élections. Alors, en 1881 est votée une loi obligeant les candidats à écrire un programme pour pouvoir se présenter. Le but était à la fois d'instruire les électeurs pour donner du sens au vote, mais aussi d'empêcher que les candidats paient les électeurs contre leur vote. Grâce à cette loi, les électeurs sont éclairés sur l'élection et les intentions des candidats.

Cet apprentissage passe aussi par la dimension secrète du vote. D'abord à main levée, puis écrire son vote sur un petit papier, c'est comme ça qu'on votait avant 1913. À partir de cette date, l'isoloir arrive dans les bureaux de vote. Il représente cette dimension du secret. Désormais, personne ne doit influencer le vote et personne n'a le droit de savoir la nature du vote.

Le vote est donc aujourd'hui un droit, mais aussi un devoir de citoyen. Comme tous les droits, il n'est jamais acquis, il faut donc en profiter et rester attentif à son évolution !

Et si je ne vote pas, ça fait quoi ?

En France, le vote n'est pas obligatoire. Tu peux

t'abstenir, cela signifie ne pas participer à l'élection et laisser les autres choisir.

L'abstention est en hausse depuis plusieurs années. Le pourcentage d'abstention est toujours calculé à la suite d'une élection, c'est une donnée intéressante pour légitimer ou non le gagnant.

Tu peux aussi décider de voter « blanc ». C'est-à-dire que tu vas déposer dans l'urne une enveloppe vide. Cependant, les votes blancs sont comptabilisés à part des autres votes. Aujourd'hui, en France, ils ne sont pas pris en compte lorsque l'on calcule le nombre de personnes qui se sont exprimées. La reconnaissance du vote blanc est aujourd'hui un combat mené par un grand nombre d'associations, de partis politiques et d'électeurs.

Ils votent comment dans d'autres pays ?

Maintenant qu'on a retracé l'histoire du droit de vote en France, ainsi que son évolution, je te propose de voir comment est ce droit dans d'autres pays. Ça te permettra d'élargir ta vision et donc ton avis sur le vote !

En Bolivie, depuis 1952, le vote est obligatoire. Si tu ne vas pas voter, ton salaire peut être gelé et tu devras payer des amendes.

L'Inde est la plus grande démocratie du monde avec 800 millions d'électeurs, mais les citoyens de confession musulmane n'ont pas le droit de voter. Ils représentent près de cent vingt millions de personnes. (Source : Global Citizen)

L'Autriche, au contraire, fait évoluer le droit de vote. Désormais, on peut voter dès l'âge de seize ans.

D'ailleurs, la France réfléchit aussi à baisser l'âge du droit de vote à seize ans... affaire à suivre !

Léa Vintéjoux



SESSIONS DE FORMATION DES JOCISTES 2022

Les SFJ 2022 auront lieu dans les semaines qui viennent sur l'ensemble du territoire national. Nous souhaitons à l'ensemble des participants et participantes de passer un moment convivial, de découvrir comment être acteur du mouvement et mieux appréhender la Campagne Nationale d'Action « Au-delà des masques : faisons tomber les préjugés ! ».

Nous sommes impatients de vivre cela avec vous !

CARÊME 2022

Le Carême est la période de quarante jours avant Pâques, un événement central dans le christianisme. Cette année, il débutera le mercredi 2 mars 2022 et se terminera le jeudi 14 avril 2022. Cela rappelle les quarante jours que Jésus a passés dans le désert. C'est un temps de jeûne, de réflexion et de conversion pour beaucoup.

Nous vous souhaitons à tous et toutes un excellent Carême 2022 !



POUR ALLER PLUS LOIN

En parlant d'abstention, tu savais que, selon une estimation de l'IPSOS, 72% des jeunes entre 18 et 34 ans n'ont pas été voté depuis 2017 ?

Ça veut dire qu'ils n'ont pas exprimé leur voix depuis cinq ans, ça te fait dire quoi ?

En parlant de vote, pour quelles élections peut-on voter ?

Les citoyens sont notamment appelés à s'exprimer pour élire : les députés (législatives), les conseils municipaux (municipales), les conseils départementaux (départementales), les conseils régionaux (régionales), le Parlement Européen (européennes) et le Président de la République (présidentielles).

En parlant des présidentielles et des législatives, tu as retenu les dates ? Pour les présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022. Pour les législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022.

En parlant des dates, tu sais pour qui voter ?

Ne t'en fais pas tu as encore le temps de réfléchir, mais voici quelques pistes pour t'aider à trouver les informations :

- L'application Stig te permettra de comparer les propositions des candidats de manière simple.
- Tu peux suivre le compte Instagram d'Hugo Décrypte ainsi que regarder ses vidéos spécialisées sur le sujet.
- Tu peux retrouver les programmes politiques sur le site de l'Ifrap.
- Tu peux aussi engager la conversation avec tes amis pour échanger vos connaissances et vos points de vue, rien de mieux pour enrichir son choix !

Si ce sujet t'intéresse, alors n'hésite pas à lire les travaux d'Alain Garrigou et de Michel Winock, tous les deux spécialistes sur le sujet du vote, ils te permettront d'élargir ton esprit critique sur le thème du droit de vote.

Sur le web

Ton entourage souhaite soutenir la JOC ?

Rien de plus simple !

Il suffit d'aller sur ce lien :

<https://tinyurl.com/JeunesseOuvriereChretienne>

N'hésite pas à suivre, liker et partager les réseaux sociaux de la JOC pour porter la voix des jeunes issus du milieu ouvrier et des quartiers populaires !

RETROUVE NOUS AUSSI SUR





Méritocratie, la fausse bonne idée pour une société plus égalitaire

La méritocratie, c'est quoi ? C'est un système politique, social et économique où les privilèges et le pouvoir sont obtenus par le mérite. Celui-ci est fondé sur la reconnaissance de la valeur par les diplômes, l'expérience, les qualités ou les vertus. Le mot méritocratie établit donc un lien direct entre mérite et pouvoir « Tu as du pouvoir seulement si tu le mérites ! »

A la base, la méritocratie était un principe égalitaire. Cependant, le problème est qu'elle aboutit à un renforcement des inégalités sociales. Ce sont en effet les élites en place qui définissent elles-mêmes les principes de reconnaissance du mérite et par conséquent, la méritocratie favorise les élites au détriment des autres classes sociales et en particulier le milieu ouvrier.

Par exemple, en janvier 2021, le rapport n°30 de l'Institut des politiques publiques nous indique que les 2/3 des étudiants des grandes écoles sont issus des catégories sociales très favorisées alors qu'à l'inverse, les étudiants issus des catégories défavorisées ne représentent que 9 % des effectifs. Ainsi, le fossé de chance entre les étudiants issus de familles riches et ceux issus de familles pauvres s'agrandit d'année en année, malgré un système scolaire que le gouvernement veut méritocratique.

Emmanuel Macron, en tant que président de la République, impose cette idée en opposant dans un discours « ceux qui avaient réussi et ceux qui n'étaient rien », créant encore un sentiment d'inégalités entre les individus et surtout divisant la société. Cette idée rejoint celle qu'il avait exprimée le 15 septembre 2018 : « Je traverse la rue et je vous trouve un travail ». Une idée qui cherche à promouvoir une société méritocra-

tique où toutes les chances sont possibles, mais en niant le problème principal, qui est dans ce cas, une pénurie d'emplois ne permettant pas, même si l'ensemble des individus le mérite, que chaque personne puisse trouver un emploi digne. Ce qui d'ailleurs pousse la JOC à parler de personne privée d'emploi et non de chômeur.

La méritocratie est également facteur d'individualisme, en mettant en compétition les individus les uns contre les autres, en prônant la réussite personnelle au lieu d'une réussite plus collective.

Le principe de la plateforme d'orientation Parcoursup en témoigne. Elle crée une compétition entre les lycéens et étudiants en s'appuyant seulement sur le mérite. Mais cette plateforme ne prend pas en compte que l'évaluation de la valeur scolaire est biaisée par des critères sociaux et penche souvent en faveur des classes sociales favorisées, c'est-à-dire des jeunes disposant des références culturelles, du soutien économique familial et du réseau familial.

De plus, Parcoursup, au lieu de prendre en compte des éléments comme la motivation, les qualités ou les aptitudes extra-scolaires, se base uniquement sur un algorithme, favorisant encore plus les inégalités entre les différentes classes sociales.

Samuel Cochet

POUR ALLER PLUS LOIN



David Guilbaud, auteur de L'illusion méritocratique, un essai paru en 2018, nous indique dans l'observatoire des inégalités : « Si l'on veut vraiment réduire les inégalités, l'égalité des chances scolaires est nécessaire mais très insuffisante. Il faut d'abord multiplier les chances de réussir dans la vie et s'attaquer aux écarts entre les positions sociales ».

Pour améliorer notre système scolaire qui aujourd'hui ne permet pas une réelle égalité entre les individus et multiplier les chances de chacun, il faudrait par exemple développer la formation continue ou multiplier les portes d'entrée dans les différentes formations.

De plus, David Guilbaud nous indique que : « La méritocratie n'a aucun sens si l'on ne s'attaque pas aux inégalités sociales elles-mêmes, qui limitent la possibilité même de l'égalité des chances. Les sociétés les plus égalitaires sont en effet aussi les plus équitables : dans une société plus égalitaire, la compétition est moins intense, la réussite moins importante (car moins rentable) et les individus sont moins incités à déployer des stratégies agressives mobilisant tous leurs atouts pour sortir vainqueurs du jeu. Moins les hiérarchies sont marquées, plus la mobilité sociale est facile, et moins l'échec représente un risque ».

Un métier pour faire grandir

Trouver sa vocation n'est pas simple mais Claire a la chance d'avoir toujours su qu'elle voulait devenir professeure des écoles. Un métier de rêve, mais difficile à exercer durant cette crise sanitaire.

Est-ce que tu peux commencer par te présenter ?

Je m'appelle Claire, j'ai vingt-cinq ans. Je suis à la JOC depuis l'âge de treize ans donc c'est ma douzième année en tant que jociste dans la fédération de la Sarthe (72). Je suis professeure des écoles depuis trois ans dans le département du Val d'Osse (95) et cette année, je complète deux trimestres dans deux écoles maternelles à Sannois.

Devenir Professeur des écoles est ce que c'était ton rêve ?

Depuis l'école élémentaire j'ai toujours voulu devenir professeure des écoles. On peut dire que oui c'était un rêve, une ambition pour moi. C'est pourquoi j'ai eu la chance de ne jamais me poser la question sur mon parcours scolaire.

Qu'est-ce que tu apprécies le plus et le moins dans ton travail ?

Dans mon métier, ce que j'apprécie le plus est le contact avec les enfants, les aider à progresser dans leurs apprentissages mais aussi dans leur savoir-être. J'aime aussi rechercher des nouvelles idées pédagogiques afin d'intéresser le plus grand nombre d'élèves, et d'essayer de faire en sorte qu'ils aient envie de venir à l'école. Un enfant qui aime venir à l'école va obligatoirement grandir aussi bien humainement qu'au niveau de ses savoirs.

Ce que j'apprécie le moins est la difficulté à pouvoir aider tous les élèves. De plus, ce que j'ai du mal à apprécier dans mon travail c'est la considération que l'Éducation Nationale a envers les professeurs des écoles. Nous sommes considérés comme des pions que l'on peut bouger comme on veut.

Comment vis-tu cette période de crise sanitaire ?

La crise sanitaire, je la vis depuis ma première année d'enseignement. En effet, j'ai dû faire face au premier confinement dès mon début de carrière. Je relativise beaucoup car je n'ai connu que ça finalement.

Ce qui est moins évident surtout ces derniers temps est la gestion des absences, et donc des



apprentissages qui avancent moins vite que prévus. La présence du masque également. Les élèves en maternelle ne le portent pas heureusement, mais pour leur parler et qu'ils se sentent concernés et intéressés, le port du masque peut parfois bloquer la communication.

Nous devons alors jouer sur la communication non-verbale. Le nouveau protocole est difficile à juger, cela a surtout un impact sur les parents et les directeurs d'écoles. Ce qui m'interpelle davantage, c'est le fait que les protocoles changent tous les jours et que ce sont les médias qui nous informent de ces nouveautés. Mais personnellement, je vois les choses positivement et je sais que c'est qu'une mauvaise période à passer.

Manon SCHRICKE

Culture

LIVRE

« Cahiers d'insouciance », 2022

Alexandre Jollien

Comment sortir d'un perpétuel état d'alerte, lâcher prise sur ses soucis et véritablement commencer une vie plus généreuse et libre ? Comment oser ne pas avoir peur et faire confiance ?

Cahiers d'insouciance constitue une tentative pour nous libérer de la passion douloureuse et nous plonger dans la joie inconditionnelle. On traverse ici deux défis : se désengager de tout sans renoncer au don de soi, et contribuer ainsi à une société plus éclairée pour faire passer les autres avant l'avidité de soi.

Disponible en librairie

FILM

« Fragile », 2021

Emma Benestan

Az travaille depuis longtemps chez un ostréiculteur à Sète. Il connaît les huîtres comme sa poche car il en a ouvert des centaines. Un jour, Az décide de cacher une bague dans une huître pour la proposer à sa petite amie Jesse... qui n'a pas dit oui. Heureusement, ses amis sont prêts à tout pour l'aider à remonter la pente.

Disponible en streaming

MUSIQUE

« Nonante-Cinq », 2021

Angèle

Son premier album « Brol » a été créé dans sa chambre avec un simple ordinateur. Après l'avoir emmenée dans plusieurs pays lors d'une tournée d'un an, Angèle a pris congé. Elle revient avec une voix fraîche accompagnée par des effets sonores pour plus d'efficacité mélodique et des récits qui favorisent l'identification par l'usage du « je ». Une pop légère, dansante et séduisante à consommer sans modération !

Disponible sur les plateformes et Youtube